

SNPREES-FO SNTRS-CGT CNT-EDUC SUD étudiant-e-s

Paris le **6** mars 2007

M. le Ministre de la Culture,
3, rue de Valois
75001 PARIS

Monsieur le Ministre,

La loi sur l'archéologie préventive a donné un cadre juridique mais elle n'a pas assuré les moyens de cette ambition. Le déficit constant des personnels de l'archéologie et le manque de moyens financiers ont provoqué de nombreux dysfonctionnements et amené une situation intenable :

- Allongement des délais induisant une régulation des prescriptions et l'impossibilité pour l'INRAP de réaliser les diagnostics en temps voulu et répondre aux appels d'offre dans le cadre imposé de la mise en concurrence des fouilles ;
- Incapacité de programmer les demandes anticipées de diagnostic.
- L'alourdissement des procédures administratives et l'augmentation de la charge de travail ayant des conséquences sur la santé, la sécurité et la motivation des agents, tant à l'INRAP que dans les SRA ;
- Mise en danger de la collaboration scientifique des services publics de l'archéologie en raison de leur mise en concurrence ;
- Désengagement de l'Etat dans le domaine de la recherche scientifique se traduisant par une diminution importante des budgets de la recherche archéologique aux ministères de la Recherche et de la Culture ainsi qu'à l'INRAP.

C'est pourquoi, les organisations syndicales signataires déposent un préavis national de grève reconductible auprès du Ministre de la Culture et de la Recherche pour tous les agents qui travaillent dans le cadre de l'archéologie, à partir du 14 mars, 8h00 afin d'obtenir satisfaction sur les points suivants :

- La pérennité du financement du service public de l'archéologie préventive doit être garantie par l'Etat sans ponction sur les moyens des autres services et établissements du ministère de la Culture ;
- La maîtrise d'ouvrage publique sur les fouilles doit être rétablie, entraînant l'abandon de la mise en concurrence commerciale des fouilles et du système de financement au coup par coup.

Et dans l'immédiat nous exigeons :

- L'augmentation significative et immédiate des effectifs de l'archéologie (SRA, CNRS) et notamment l'accroissement du plafond d'emploi à 2000 ETP à l'INRAP ;
- La mise en place d'une politique de recrutement annuel qui prend en compte les besoins de l'archéologie et le remplacement de tous les départs en retraite ainsi que l'amélioration des carrières des agents des SRA ;
- La mise en place du repyramidage catégoriel à l'INRAP, promis par le ministre au CTPM d'avril 2006, avec effet rétroactif pour les agents au 1^{er} janvier 2007.

Pour les organisations syndicales signataires :

CFDT-Culture SGPA-CGT CNT-CSS SNAC-FSU SUD-Culture-Solidaires SNAC-FO CNT-EDUC



Archéologie : nous voulons que ça marche !!!!

Notre volonté et notre ambition depuis 30 ans : articuler recherche archéologique et aménagement du territoire.

La loi sur l'archéologie préventive a donné un cadre juridique, mais elle n'a pas assuré les moyens de cette ambition. Le déficit constant des personnels de l'archéologie et le manque de moyens financiers ont provoqué de nombreux dysfonctionnements et amené une situation intenable :

- Allongement des délais induisant une régulation des prescriptions et l'impossibilité pour l'INRAP de réaliser les diagnostics en temps voulu et de répondre aux appels d'offre dans le cadre imposé de la mise en concurrence des fouilles ;
- L'alourdissement des procédures administratives et l'augmentation de la charge de travail ayant des conséquences sur la santé, la sécurité et la motivation des agents, tant à l'INRAP que dans les SRA ;
- Mise en danger de la collaboration scientifique des services publics de l'archéologie en raison de leur mise en concurrence ;
- Désengagement de l'Etat dans le domaine de la recherche scientifique se traduisant par une diminution importante des budgets de la recherche archéologique aux ministères de la Recherche et de la Culture ainsi qu'à l'INRAP.

Cette situation de crise dure déjà depuis trop longtemps. C'est pourquoi l'intersyndicale appelle à une forte mobilisation en réaffirmant les points suivants :

- La Pérennité du financement du service public de l'archéologie préventive doit être garantie par l'Etat sans ponction sur les moyens des autres services et établissements du ministère de la Culture ;
- La maîtrise d'ouvrage publique sur les fouilles doit être rétablie, entraînant l'abandon de la mise en concurrence commerciale des fouilles et du système de financement au coup par coup ;

Et dans l'immédiat, nous exigeons :

- L'augmentation significative et immédiate des effectifs de l'archéologie (SRA, CNRS), notamment l'accroissement du plafond d'emploi à 2000 ETP à l'INRAP ;
- La mise en place d'une politique de recrutement annuel qui prend en compte les besoins de l'archéologie et le remplacement de tous les départs en retraite ainsi que l'amélioration des carrières des agents des SRA.
- La mise en place du repyramidage catégoriel à l'INRAP, promis par le ministre au CTPM d'avril 2006, avec effet rétroactif pour les agents au 1^{er} janvier 2007.

Sur ces points revendicatifs, l'intersyndicale dépose un préavis de grève reconductible à partir du 14 mars et appelle tous les agents de l'archéologie (Culture, Recherche, étudiants) à manifester le 14 mars à Paris.

Le lieu et l'heure seront précisés ultérieurement.

Paris, le 5 mars 2007



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Bureau
du cabinet**

ATTESTATION

Je soussigné M. Frédéric SALLET, chef du bureau du cabinet, atteste avoir reçu des syndicats CFDT Culture/ SGPA-CGT / CNT-CSS/ SNAC-FSU/ SUD-Culture-Solidaires/ SNAC-FO / CNT-EDUC un préavis national de grève reconductible à compter du mercredi 14 mars 2007 adressé à M. Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication.

Affaire suivie par

poste

Références

3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01
France

Téléphone 01 40 15 80 00
Télécopie 01 42 61 35 77
Télex 215-134 F

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Paris, le - 6 MAR. 2007

Le chef du bureau du cabinet

Frédéric SALLET